

COMMUNE DE BARCELONNE

Compte rendu de la séance du 15 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze mars 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonne (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni, Mairie de Barcelonne : salle du conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BROCHIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/03/2022

Présents : Jean-Baptiste BERTAUD Patrick BROCHIER Yannick LEGENDRE Cécilia RANC
Geoffrey REBATEL Johanna RIMET Dorothée ROULLET

Excusés :

Représentés : Jacky MICHELET représenté par Patrick BROCHIER

Secrétaire(s) de la séance: Dorothée ROULLET

Ordre du jour:

ORDRE DU JOUR :

- Vote du Compte Administratif complet Barcelonne
- Vote des taxes locales directes
- Vote du budget primitif 2022
- Vote des subventions aux associations
- Projet travaux de voirie 2022
- ...

Questions diverses :

- Elections : composition du bureau de vote
- Cimetière
- Point sur la pose des poteaux incendies
- ...

Date possible prochain conseil : 10/05/2022

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif complet - barcelonne (2022 DE 004)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jeffrey REBATEL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		35 887.76		77 992.30		113 880.06
Opérations de l'exercice	185 378.10	215 180.65	40 594.06	73 652.90	225 972.16	288 833.55
TOTAUX	185 378.10	251 068.41	40 594.06	151 645.20	225 972.16	402 713.61
Résultat de clôture		65 690.31		111 051.14		176 741.45
				Restes à réaliser	65 504.43	
				Besoin/excédent de financement Total		111 237.02
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		2 788.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
65 690.31	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

VOTE BUDGET PRIMITIF 2022 (2022 DE 005)

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances réunie le : 02/03/2022

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	280 712,71	280 712,71
Section d'investissement	166 368,22	166368,22
TOTAL	447 080,93	447 080,93

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu l'avis de la commission des finances du 02/03/2022 et vu le projet de budget primitif 2022, **après en avoir délibéré**,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	280 712,71	280 712,71
Section d'investissement	166 368,22	166 368,22
TOTAL	447 080,93	447 080,93

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES (2022 DE 006)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Budget communal de l'exercice 2022 peut s'équilibrer sans avoir recours à l'augmentation des taxes locales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal :

Décide de reconduire les taux 2021 pour l'exercice 2022, à savoir :

	Taux Communal	Taux Départemental	
Taxe Foncière Bâti	8,00 %	15,51 %	23,51 %
Taxe Foncière non Bâti	26,00 %		26,00 %

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (2022 DE 007)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année des associations sont soutenues par la commune de Barcelonne. Il propose d'utiliser une partie des crédits disponibles inscrits au budget 2022 pour attribuer des subventions de fonctionnement à ces associations :

Compte nature 6574

ASSOCIATIONS	2022
Lire à Barcelonne	600,00 euros
Chabeuil Aide et Partage	500,00 euros
Restaurant scolaire Montvendre	2 050,00 euros
ACCA Barcelonne	200,00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer les subventions proposées par Monsieur le Maire telles que ci-dessus.

PROGRAMME VOIRIE 2022 (2022 DE 008)

Monsieur le Maire explique que la commission voirie a établi un programme de travaux afin d'assurer l'entretien de nos chaussées et de mener à bien certains petits aménagements. La liste des principaux travaux est la suivante :

- Balayage préalable des chaussées,
- Réalisation de 80t d'emplois en enrobés à chaud,
- Réalisation de 7,5t d'emplois émulsion.

Un dossier de consultation a été établi. Trois entreprises ont été contactées. Lors de sa dernière réunion, la commission voirie a retenu l'offre de la société TPR pour un montant TTC de 25 151,76€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver les opérations de travaux d'aménagement de voirie citées ci-dessus et le devis correspondant d'un montant de 25 151,76€ TTC établit par l'entreprise TPR,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à ces travaux,

Questions diverses :

- Elections : composition du bureau de vote :

Les permanences ont été validées, le Maire demande la participation des conseillers au moment du dépouillement, la fermeture du bureau de vote ayant lieu à 19h pour les élections présidentielles.

- Cimetière :

Dorothee doit faire un point à la fin du mois sur la reprise des concessions en cours.

- Point sur la pose des poteaux incendies :

Le Maire fait un point sur les travaux en cours route de Combovin

Prochain conseil le 10 mai 2022 à 18h15.

Le Maire,

Patrick BROCHIER



